

Comment créer et gérer une Société d'économie mixte ?

Avec 1 000 sociétés et près de 73 000 salariés, les Sem jouent un rôle majeur dans l'immobilier, l'aménagement et la gestion des services publics locaux. Principaux vecteurs de l'action des collectivités locales mariant les atouts de l'entreprise aux valeurs de l'intérêt général, les Sem se distinguent dans la gamme des Entreprises publiques locales par leur polyvalence. Comment mener à bien les étapes clés de la création d'une Sem et de son existence ? Recommandations et retours d'expériences de la Fédération des Epl.

Objectifs

- Savoir diagnostiquer la faisabilité d'un projet de création de Sem
- Acquérir les fondamentaux de la création d'une Sem
- Comprendre le fonctionnement et le management d'une Sem

Public

- Les élus des collectivités territoriales
- Les Présidents et administrateurs des Epl

dates et lieu



2 octobre 2014 (9h/17h)

au siège de la Fédération des Epl
95, rue d'Amsterdam - 75008 Paris

Programme

Préalable à la création d'une Sem : les études de faisabilité

- L'identification d'un besoin au niveau local
- La caractérisation d'une mission d'intérêt général
- La définition d'un projet économique
- Les études de marché : analyse stratégique, définition du plan d'action
- Les études financières : business plan, plans de trésorerie et de financement, calibrage du capital social

Les étapes clés de la constitution de la Sem

- La détermination de l'objet social
- La constitution du tour de table
- La constitution du capital social et sa répartition
- L'accord des collectivités concernées
- La rédaction des statuts et les points de vigilance
- L'organisation de la gouvernance
- Les délibérations et la signature des actes
- La réunion des organes dirigeants de la Sem
- Les formalités de publicités légales

Les spécificités de la Sem

- La nature de société anonyme
- Les activités : le champ d'intervention, la complémentarité des activités et les opérations en propre
- Les filiales et les prises de participation
- Le capital social : seuils légaux, emploi et reconstitution
- Le statut des élus administrateurs
- La représentation des actionnaires minoritaires

Le fonctionnement de la Sem

- Le statut du personnel
- Le recours aux agents publics
- Les modalités de financement de la société
- Le statut fiscal de la Sem
- Le régime des aides économiques
- La comptabilité applicable
- Les marchés des Sem
- Les contrôles internes et externes

Intervenant

Un expert du Département juridique de la Fédération des Epl

Tarif individuel

(Frais pédagogiques, documentation, déjeuner)

Collectivités territoriales,

Epl adhérentes :

550 € HT (660 € TTC)

Autres : 715 € HT (858 € TTC)

contact et inscriptions



Françoise Dhérin
Département Communication
et formation
Tél. : 01 53 32 22 04
f.dherin@lesepl.fr



Organisme agréé pour la formation
des élus territoriaux